

84 rue de la Berthauderie 44600 Saint-Nazaire.tél: 02 40 22 43 74. e-mail : service-travaux-eau@agglo-carene.fr

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS POUR ETABLISSEMENT DE DEVIS

*Ce formulaire est à compléter entièrement et avec précision.*

### NOM et Prénom

Débiteur de la facture du devis \_\_\_\_\_

### Adresse de Facturation

 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Téléphone

Domicile \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_

Travail \_\_\_\_\_

### Devis à envoyer à

 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Adresse des travaux

### Commune

 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

### Est-ce que le terrain fait partie d'une division?

 OUI

 NON

### Si oui , est ce que vos travaux seront situés sur la nouvelle parcelle?

 OUI

 NON

### Renseignements complémentaires:

### Adresse e-mail :

\_\_\_\_\_

### CONSTRUCTION INDIVIDUELLE OU RENOVATION :

 Habitation individuelle neuve

 Habitation en rénovation + 2ans  
 ( habitation bénéficiaire TVA 5,5% )

 Autres (Commerce, atelier)

Activité: .....

### Information pour calcul du calibrage du compteur :

 Nombre d'éviers

 Avec arrosage automatique.

 Nombre de lavabos ou vasques

 Nombre de douches

 Avec piscine

 Nombre de baignoires

 Nombre de WC

 Avec piscine et arrosage automatique

 Nombre de robinets de puisage

 Avec Réseau Incendie (RIA) : débit souhaité : .....m3/h

### Emplacement du compteur : Choix du regard de comptage

(photos non contractuelles)

 Regard enterré

PVC ou Cylindrique béton

type "pelouse" : 60,00 Euros HT

 regard enterré plaque fonte

ou intégré sous trottoir

pour passage de véhicules 175,53 Euros HT

 Borne de façade

Type "Coffret E DF / GDF

281,19 Euros HT



**Attention : Avant les Travaux vous devrez absolument poser une inscription "EAU" sur une pancarte ,sur votre propriété pour définir l'emplacement exact du regard ou de la borne de comptage .**

## Documents à fournir (obligatoire) : pour construction individuelle ou rénovation

Ne pas envoyer vos plans par Fax (ils sont illisibles) uniquement par courrier.

- L'autorisation du permis de construire ou de lotir
- Attestation ou acte de propriété
- Plan de Situation échelle 1/12500 (c'est le plan du quartier)
- Plan cadastral échelle 1/500 ou 1/1000 avec le numéro des parcelles  
*Colorier sur votre plan cadastral votre terrain avec 1 stylo feutre fluo.*
- Plan de masse échelle 1/200 (c'est le plan du terrain avec l'implantation du futur bâtiment)

Noter sur votre plan de masse l'emplacement du futur regard ou borne de comptage.

## CONSTRUCTION pour Habitat Collectif ( plusieurs compteurs d'eau )

### Informations pour Calcul du nombre de compteurs :

■ Nombre de bâtiments

■ Nombre d'appartements

■ Nombre de Commerces

■ Nombre de compteurs pour chaufferie collective

■ Nombre de compteurs pour les communs

■ Nombre de compteurs par bâtiment .....dont .....compteur(s) commun(s)

avec .....compteur(s) pour commerce , et .....compteur(s) pour chaufferie collective et/ou production d'eau chaude collective.

■ Nombre de compteurs pour réseau incendie.....débit nominal souhaité .....M3/h.

■ Nombre de compteurs pour arrosage automatique.....débit nominal souhaité .....M3/h.

### Informations pour Calcul du Diamètre Nominal du branchement :

■ Débit nominal total souhaité en M3/h

■ Nombre de compteurs Total

### Informations complémentaires :

■ Nom de l'architecte ou/et bureau étude

---

---

■ Si copie des devis à envoyer nous préciser l'adresse de l'architecte ou/et du bureau d'étude

---

---

---

---

## Documents à fournir (obligatoire) : pour construction d'habitat collectif.

Ne pas envoyer vos plans par Fax (ils sont illisibles) uniquement par courrier.

- L'autorisation du permis de construire ou de lotir
- Attestation ou acte de propriété
- Plan de Situation échelle 1/12500
- Plan cadastral échelle 1/500 ou 1/1000 avec le numéro des parcelles  
*Colorier sur votre plan cadastral votre terrain avec 1 stylo feutre fluo.*
- Plan de masse échelle 1/200

Noter sur votre plan de masse l'emplacement du ( ou des ) futur regard d'eau potable.

Nous vous rappelons que les dossiers non complets ne pourront être traités.